



Demande de titre vie privée et famille

Par **pietrus80**, le **23/08/2016** à **04:25**

Bonjour

Je suis ivoiro béninois et j'ai les deux passeports. je suis entré en France en juin 2014 avec un visa Schengen allemand et avec mon passeport béninois. j'ai conservé le talon de mon billet Berlin-orly. j'ai fait ma demande d'aide médicale avec mon passeport béninois. depuis quelques jours je suis pacsé avec une française . Cependant je me suis pacsé avec mon passeport ivoirien étant donné que j'avais pas mes documents béninois prêt et aussi il m'est plus facile d'avoir mes documents ivoiriens que béninois. en ce moment ma copine et moi rassemblons progressivement les preuves. alors mon inquiétude se situe à ce niveau :

Pensez vous qu'au moment de faire ma demande de titre de séjour,

Le fait de m'être pacsé avec mon passeport ivoirien et que je sois entré en France en tant que béninois vu que c'est ce passeport qui portait le visa Schengen, peut avoir une incidence sur ma demande ?

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **23/08/2016** à **08:34**

Bonjour,

Pour avoir droit au titre de séjour suite au PACS, il faut prouver une vie commune du PACS depuis un certain nombre de mois ou d'année et vous ne les avez pas à l'heure actuelle.

Par **pietrus80**, le **23/08/2016** à **13:22**

merci tisuisse

mais mon inquiétude serait rivé pas aux preuves de vie mais surtout à ma double nationalité.
cordialement